

CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION DU MÂCONNAIS-VAL DE SAÔNE

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 25 MARS 2010

*L'an deux mille dix,
Le vingt-cinq mars, à dix huit heures trente,
Au Parc des Expositions de Mâcon,
S'est réuni le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Mâconnais Val de Saône,
En séance publique, sous la présidence de Claude PATARD.*

Convocation du 18 mars 2010.

Secrétaire de séance : Virginie DE BATTISTA

Etaient présents :

Claude PATARD	PRESIDENT	Cathy COURTIN (arrivée au R 2)	CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE
Roland SCHULTZ	1 ^{er} Vice-président	Virginie DE BATTISTA	CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE
Gérard COLON (arrivé au R 3)	2 ^{ème} Vice-président	Georgette DEGOULANGE (arrivé au R 3)	CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE
Annie BESSON	3 ^{ème} Vice-présidente	Bernard DESPLAT	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
Christine ROBIN	4 ^{ème} Vice-présidente	Nadine DRILLIEN	CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE
Sylvie BAUTISTA	5 ^{ème} Vice-présidente	Jean-Claude DUBOIS	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
Jean-Pierre PAGNEUX	6 ^{ème} Vice-président	Eric FAURE	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
Hervé REYNAUD	7 ^{ème} Vice-président	Nicole JACQUOT	CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE
Roger MOREAU	9 ^{ème} Vice-président	Dominique JOBARD	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
Dominique DEYNOUX	10 ^{ème} Vice-président	Gilles JONDET	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
Guy BURRIER	12 ^{ème} Vice-président	Robert LUQUET	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
François AUCAGNE	MEMBRE DU BUREAU ELARGI	Michel MARIN	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
Renée BERNARD	MEMBRE DU BUREAU ELARGI	Hervé MARMET	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
André BERTHOUD	MEMBRE DU BUREAU ELARGI	Jean-Pierre MATHIEU	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
Paul BRUNET (arrivé au R 3)	MEMBRE DU BUREAU ELARGI	Jean-Pierre MERLE	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
Jean-Louis CURTENEL (arrivé au R 3)	MEMBRE DU BUREAU ELARGI	Jacqueline MUGNIER (jusqu'au R 3)	CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE
Michel DAVENTURE	MEMBRE DU BUREAU ELARGI	Denise NOTON	CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE
Bernard DESROCHES	MEMBRE DU BUREAU ELARGI	Jean-Pierre PACAUD	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
Michel DU ROURE (arrivé au R 2)	MEMBRE DU BUREAU ELARGI	Michel PACAUD	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
Michelle JUGNET	MEMBRE DU BUREAU ELARGI	Yolande PAON	CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE
Hélène FRIAT	MEMBRE DU BUREAU ELARGI	Patrick PISSON	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
Roger LASSARAT	MEMBRE DU BUREAU ELARGI	Philippe POINTURIER	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
Jean-Pierre LENOIR	MEMBRE DU BUREAU ELARGI	Hervé REB	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
Serge MAITRE	MEMBRE DU BUREAU ELARGI	Daniel REBILLARD	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
Patrick MONIN	MEMBRE DU BUREAU ELARGI	Charles REBISCHUNG-MARC	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
Henry PIGUET	MEMBRE DU BUREAU ELARGI	Jean-Jacques SEY	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
Yves PIPONNIER	MEMBRE DU BUREAU ELARGI	Patrice TAVERNIER	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
Joëlle SANDON	MEMBRE DU BUREAU ELARGI	Pierre TERRIER	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
Marc TRELAT	MEMBRE DU BUREAU ELARGI	Jacques TOURNY (jusqu'au R 2)	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
Gérard VOISIN (arrivé au R 2)	MEMBRE DU BUREAU ELARGI	Philippe VALLET	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
Serge BACLET (jusqu'au R 3)	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE	Valérie CHARNAY (à partir du R 3)	CONSEILLERE SUPPLEANTE
Thierry BELLEVILLE	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE	Jean-Pierre JANIN	CONSEILLER SUPPLEANT
Jean BERTHAUD	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE		
Annick BLANCHARD	CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE		
Patrick BUHOT	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE		
Catherine CARLE-VIGUIER	CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE		
Luc CHEVALIER	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE		
Pascal CLEMENT	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE		

Etaient excusés, ayant remis pouvoir :

- Monsieur Paul BRUNET à Monsieur Jean-Pierre PACAUD
- Madame Véronique BUTRUILLE à Monsieur Gérard COLON
- Marie-Paule CERVOS à Madame Catherine CARLE-VIGUIER
- Madame Marie-Claude CHEZEAU à Monsieur Hervé REYNAUD
- Monsieur Jean-Patrick COURTOIS à Madame Christine ROBIN
- Monsieur Frédéric CURIS à Monsieur Roger MOREAU
- Madame Amélie DEBARNOT à Madame Virginie de BATTISTA
- Madame Lydie GONON à Monsieur Jean-Pierre JANIN
- Madame Elisabeth GUILLET à Monsieur Michel PACAUD
- Monsieur Georges LASCROUX à Monsieur Patrice TAVERNIER
- Madame Marie-Claude MISERY à Monsieur Jean-Pierre MATHIEU
- Monsieur Jean PAYEBIEN à Monsieur Jean BERTHAUD
- Monsieur Christian RACCA à Monsieur Guy BURRIER
- Madame Chantal ROBIN-DENIS à Monsieur Georges GUYONNET
- Madame Marie-Suzanne SANDRIN à Madame Denise NOTON
- Madame Caroline THEVENIAUD à Madame Annick BLANCHARD
- Monsieur Jacques TOURNY à Monsieur Charles REBISCHUNG-MARC (à partir du rapport n° 3)

Etaient excusés :

- Monsieur Rémy DESPLANCHES, représenté par Monsieur Jean-Pierre JANIN
- Monsieur Claude BOULAY, représenté par Valérie CHARNAY (à partir du rapport n° 3)
- Monsieur Georges GUYONNET

Après avoir procédé à l'appel des délégués et constatant que le quorum est atteint, le Président ouvre la séance du Conseil de la Communauté d'agglomération.

A l'unanimité du Conseil, Virginie DE BATTISTA est désignée en qualité de secrétaire de la séance en application de l'article L 2121-15 du CGCT.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 28 janvier 2010.

Le procès-verbal de la séance du 28 janvier est adopté à l'unanimité.

Le Président introduit la séance par une intervention :

« Mesdames Messieurs, chers collègues,

Avant d'entreprendre l'examen de notre ordre du jour, je voudrais :

- *d'une part, accueillir Mme Jacqueline MUGNIER, plus exactement prendre acte, car elle a déjà siégé au Conseil en tant que suppléante, notre nouvelle collègue, en remplacement de Mme Marie-Thérèse THOMAS au titre de conseillère communautaire de la Ville de Charnay-lès-Mâcon ; bien évidemment, remercier Mme Thomas pour sa participation active à nos travaux ; et accueillir Laurent VOISIN, désigné en qualité de délégué suppléant.*
- *D'autre part, dire que, suite à la récente élection régionale, notre Conseil qui comprenait jusqu'alors dans ses membres un Conseiller régional, en compte toujours un. Après Pierre TERRIER, conseiller municipal de Mâcon et conseiller communautaire, c'est maintenant Christine ROBIN, 1^{ère} adjointe au Maire de Mâcon, Vice-présidente de la CAMVAL, qui est Conseillère régionale. Je me réjouis de cette élection de notre collègue et ne doute pas de son soutien actif aux dossiers de l'agglomération. »*

Il est ensuite procédé à l'examen des points de l'ordre du jour.

ASSEMBLEES

Rapport n°1 : Installation d'un nouveau Conseiller communautaire - désignation complémentaire dans une commission thématique

Rapporteur : le Président

Par délibération, le Conseil Municipal de la Ville de Charnay-lès-Mâcon a procédé au remplacement de Mme Marie-Thérèse THOMAS, démissionnaire de ses fonctions, par Mme Jacqueline MUGNIER au mandat de déléguée de la Ville de Charnay au Conseil communautaire de la CAMVAL.

Mme Jacqueline MUGNIER étant auparavant déléguée suppléante, M. Laurent VOISIN a été désigné par le Conseil municipal pour exercer ses fonctions de suppléance.

Le Conseil est invité à désigner Mme Jacqueline MUGNIER, avec voix délibérative, dans la commission n°1 « Finances et ressources humaines » en remplacement de Mme Marie-Thérèse THOMAS.

DELIBERATION

Vu le Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2121-22, L 2121-4 et L5211-8,
Vu les statuts de la CAMVAL,
Vu la délibération du 17 avril 2008 relative à la fixation du nombre, des compétences et des effectifs des commissions communautaires permanentes,
Vu la délibération du 12 juin 2008 portant élection des membres des commissions techniques permanentes,

Considérant la délibération de la commune de Charnay-lès-Mâcon portant remplacement de la conseillère démissionnaire, Mme Marie-Thérèse THOMAS,
 Considérant l'installation de Mme Jacqueline MUGNIER en tant que Conseillère communautaire, en remplacement de Mme Marie-Thérèse THOMAS,

LE CONSEIL,
 A l'issue des opérations de vote,

DESIGNE, dans la Commission n°1 : « finances et ressources humaines », le nouveau membre suivant avec voix délibérative : Mme Jacqueline MUGNIER.

Rapport n°2 : Adhésion et cotisation à des organismes de droit privé : association Pays Sud-Bourgogne

Rapporteur : le Président

Par délibération en date du 25 février, le Bureau permanent a, sur délégation du Conseil, confirmé l'adhésion de la CAMVAL pour 2010 à divers organismes extérieurs et validé le montant des cotisations afférentes.

Il a par ailleurs décidé de surseoir à la confirmation de son adhésion au Pays et au règlement de la cotisation demandée, soit 0,50 € habitant au lieu de 0,30 € en 2009.

Le Conseil, invité à reprendre la compétence déléguée au Bureau permanent pour les besoins du présent rapport, est invité à confirmer son adhésion à l'association « Pays Sud-Bourgogne », et à définir le montant de la cotisation afférent.

PRESENTATION DU PAYS

En 2007, la Région a lancé un projet de création de contrat territorial en Bourgogne du Sud. Ce projet a été porté jusqu'au 1^{er} juillet 2009 par l'Association d'Etude et de Gestion pour la réalisation d'un contrat territorial en Bourgogne du Sud, plus connu sous le nom de « AEG Bourgogne du Sud ».

Le 1^{er} juillet 2009 un arrêté inter préfectoral a validé la création du « Pays Sud Bourgogne ». L'ensemble des EPCI et communes membres du Pays finance depuis le début son fonctionnement et son personnel (une chargée de mission et plusieurs études lancées pour la réalisation du projet et du contrat de territoire).

La CAMVAL a décidé de sa participation à la politique du Pays le 25 septembre 2008 en définissant un nouvel intérêt communautaire lui permettant, entre autre, de signer le contrat commun en 2009 avec l'Etat, la Région et le Département.

La structure porteuse du Pays est une association. Elle a un rôle d'animateur du territoire, elle mobilise les acteurs (élus, institutions, associations, socioprofessionnels, habitants...) autour de questions portant notamment sur le développement économique, l'amélioration des conditions de vie des habitants et la préservation de l'environnement et du patrimoine.

Le Pays tend à favoriser la participation citoyenne et le débat grâce à son Conseil de développement, il cherche à créer des partenariats et de la solidarité entre les espaces ruraux et les espaces urbains.

La signature d'un contrat commun (agglo + Pays avec les partenaires) doit permettre au territoire d'obtenir des crédits territoriaux de l'Etat et de la Région, bonifiés de 500 000 euros par la Région.

Ces 500 000 euros seront repartis de la façon suivante :

- ⇒ 20 000 € sur un projet du Lycée agricole de Davayé ;
- ⇒ 80 000 € pour une action de communication en commun entre les différents Offices de tourisme du territoire ;
- ⇒ 400 000 € pour le financement des études pour l'élaboration d'un SCOT sur le périmètre, à minima, du Pays.

De plus, les associations du territoire de la CAMVAL peuvent bénéficier de financements complémentaires de l'Etat, de la Région et du Département, pour leur projet, en candidatant aux différents appels à projets lancés par le Pays ou en émargent aux actions directement proposées.

La CAMVAL contribue depuis la création de l'AEG Bourgogne du Sud à hauteur de 0.30 € / habitant.

Les autres EPCI contribuent à hauteur de 1€ / habitant et leur cotisation sera portée à 1,20 €. Il a été voté en AG du Pays en avril 2009, l'augmentation de la cotisation de la CAMVAL la portant à 0,50€ / habitant.

Le Conseil est invité à décider :

- d'adhérer à l'association « Pays Sud Bourgogne » pour l'année 2010,
- d'autoriser le Président à régler le montant de la cotisation d'adhésion à cet organisme pour l'année 2010, sur la base de 0,50 € par habitant.

Le Président PATARD précise que la demande du Pays apparaît légitime. La CAMVAL n'est pas toujours visible dans le Pays. Il est nécessaire de démontrer notre volonté d'y être, d'y être plus et autrement. A cet égard, les membres du Bureau permanent seront invités à désigner des représentants aux nombreuses réunions du Pays.

Bernard DESROCHES se dit en accord avec la cotisation de 0,50 €. On connaît peut-être mal le Pays, mais on connaît les 500 000 € qui sont arrivés. C'est une organisation qui travaille beaucoup, et on en récoltera les fruits.

Le Président PATARD remercie Bernard DESROCHES. Il précise toutefois que si la CAMVAL et le Pays ont bénéficié d'un surplus global de financement de 500 000 € par la Région, c'est parce qu'ils ont décidé de s'unir pour le contrat.

DELIBERATION

Vu les statuts de la CAMVAL,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 25 septembre 2009 définissant l'intérêt communautaire de la participation à la politique de Pays,

Vu la délibération du 24 avril 2008 portant délégation d'attributions du Conseil au Bureau permanent,

Considérant qu'il est nécessaire, pour les besoins de la présente décision, de reprendre la compétence du Bureau permanent,

Considérant que les crédits budgétaires nécessaires seront inscrits au budget primitif 2010,

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL,

Après intervention de MM. DESROCHES et le Président PATARD,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE

- d'adhérer à l'association Pays Sud Bourgogne pour l'année 2010,

- d'autoriser le Président à régler le montant de la cotisation d'adhésion à cet organisme pour l'année 2010, sur la base de 0,50 € par habitant.

FINANCES / RESSOURCES HUMAINES

Rapport n°3 : Débat d'orientations budgétaires

Rapporteur : *PRESIDENT/ Roland SCHULTZ*

Conformément aux dispositions de l'article L.2312-1 du CGCT, il est proposé au Conseil Communautaire de débattre des orientations budgétaires pour l'année 2010.

Le débat d'orientations budgétaires permet à l'exécutif de faire des choix politiques qui présideront à l'élaboration du budget qui sera proposé au vote lors du Conseil communautaire du 15 avril prochain.

Le débat s'organise autour :

- des dispositions prévues dans la Loi de Finances pour 2010 applicables à la Communauté d'Agglomération du Mâconnais Val de Saône,
- des orientations budgétaires 2010 de la Communauté,
- des projets et programmes de la Communauté.

Le support sur lequel s'appuie le Conseil est un diaporama, dont la version papier était jointe en annexe aux rapports reçus par les élus.

Débat sur les orientations budgétaires 2010
Conseil communautaire du 25 mars 2010

Préalables :

- Le DOB n'est pas un budget ni même un pré-budget.
- Le DOB doit être un moment d'échanges et de réflexions.

Le Débat d'Orientations Budgétaires invite les conseillers communautaires à une discussion sur des choix stratégiques à définir pour l'année 2010 et engageant la CAMVAL pour les années à venir.

Il s'agit notamment de répondre aux questions suivantes :

- Quelle pression fiscale ?
- Quelle politique tarifaire ?
- Quel accompagnement des syndicats ?
- Quels investissements ?
- Quels projets prioritaires ?

Débat d'orientations budgétaires 2010 :

1. Contexte national et Loi de Finances pour 2010
2. Le résultat prévisionnel de clôture de l'exercice budgétaire 2009
3. Les obligations et arbitrages budgétaires pour 2010
4. Les enjeux et les choix 2010

1. Contexte national et Loi de Finances pour 2010 : les points clés :

1.1 Contexte national :

- Chômage : 10.1% en janvier 2010 (source Eurostat)
- Inflation sur les 12 derniers mois :
 - En 2009, + 1.2% pour l'indice des prix à la consommation des ménages (PLF 2010)
 - + 2.6% pour l'indice des prix des dépenses communales pour les collectivités territoriales (Dexia)

- Réforme de la taxe professionnelle :

- 2010 : Assurance d'obtenir a minima le produit 2009
- A partir de 2011, la taxe professionnelle devient **CET** (Contribution Economique Territoriale) qui est composée de :
 - La **CFE** (cotisation foncière des entreprises)
 - La **CVAE** (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises).
- Le **FNGIR** (Fonds national de garantie individualisée de ressources) devrait garantir à la collectivité à minima le même niveau de ressources que la CAMVAL aura perçu en 2010 sur les années à venir.

6

1.2 Loi de finances pour 2010 :

- Concernant l'enveloppe globale des dotations de l'Etat aux collectivités locales :

L'Etat augmente le prélèvement sur ses recettes de 6.4% au profit du FCTVA

Chaque dotation suit une règle d'indexation spécifique

Enveloppe globale de **57 milliards d'€**

7

- Concernant la Dotation Globale de fonctionnement :

La DGF représente en 2010 : 41.091 milliards d'€.

Elle évolue de 0.6% par rapport à 2009

8

Source : Synthèse KPMG du 03/02/2010

2. Résultat prévisionnel de l'exercice budgétaire 2009 :

• **Section de fonctionnement**

- Résultat au 31/12/2008 : **619.5K€**
- Le résultat prévisionnel au 31/12/2009 : **1 243K€** (hors résultat 2008 reporté)

• **Section d'investissement**

- Résultat au 31/12/2008 : **- 1 511K€**
- Le résultat prévisionnel au 31/12/2009 : **2 261K€** (dont un emprunt de 2 430K€)

9

Source : Synthèse KPMG du 03/02/2010

3. Les obligations et arbitrages budgétaires pour 2010 :

3.1 - Les recettes de fonctionnement

3.2 - Les dépenses de fonctionnement

3.3 - Les investissements

3.4 - La dette

10

3.1 - Les recettes de fonctionnement :

3.1.1 La Taxe Professionnelle :

- Evolution des bases : **+4.6%** (112 457K€ en 2009 et 117 622K€ en 2010), soit une recette nette complémentaire de 827K€

- Compensation relais 2010 : **18 831K€***.

- Le taux de 16.01% peut être porté à **16.34 %** suite à l'augmentation de la fiscalité sur l'ensemble des communes du territoire.

* Source TG - Pôle fiscalité du 11 mars 2010

11

- 2010 est la dernière année où il est possible d'intervenir sur le taux de taxe professionnelle qui sera ensuite appliqué à la CFE.
- Cette CFE ne représente que environ 20% des bases de l'ancienne taxe professionnelle.
- Le nouveau taux ne s'appliquera donc qu'à ces seuls 20%.

Allocations compensatrices de TP versées par l'Etat à l'agglomération : - 18%

Montant 2010 : 250.03K€ (305.98€ en 2009)

12

13

3.1.2 La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (sur la base des informations prévisionnelles transmises par le SICTOM) :

Hypothèse d'évolution pour les bases : + 2.5%

Appel à contribution du SICTOM : + 3.5% (4 687K€ en 2010 contre 4 527.45K€ en 2009)

Hypothèse pour le taux : **7.58%**

Taux unique actuel : 7.50 %

14

3.1.3 La Taxe de séjour :

Recettes 2009 : 119 K€ (application à compter du 1^{er} juillet 2009)

Produit prévisionnel 2010 : 200 K€

Les recettes de taxe de séjour doivent obligatoirement être affectées à des dépenses concernant le tourisme.

15

3.1.4 Les dotations de l'Etat* :

Pour la dotation de compensation : augmentation de + 0.30 %, soit **8 402 K€** (contre 8 377K€ en 2009)

Pour la dotation d'intercommunalité : baisse de 0.09%, soit **2 024 k€** (contre 2 026K€ en 2009)

Au total : **10 426K€** (contre 10 403K€ en 2009)

* Source site internet DGCL, au 15 mars 2010

16

Les produits des services :

* Pour le Pôle Aquatique à Mâcon et Azé

- Proposition de la commission des finances (annexe 1) : Augmentation des tarifs : + 5% pour les personnes du territoire de la CAMVAL, + 7% pour les extérieurs; soit + **38.5K€** par rapport à 2009

- Proposition du Bureau permanent (annexe 2) : + 5 % sur les tarifs; soit + **35K€** par rapport à 2009

Prix de l'entrée individuelle 2009 : 2.33 €
Entrées cumulées fin 2009 : 303 697

17

* Pour le Conservatoire :

- Proposition de la commission des finances (annexe 3) : augmentation des tarifs à + 5% pour les personnes du territoire de la CAMVAL et + 10% pour les extérieurs; Soit + **10.5K€**

- Proposition du Bureau permanent (annexe 4) :
• + 2 % sur les tarifs soit + 2.95K€
• Suppression de l'exonération totale des harmonies du territoire : paiement de 50% du tarif soit + 3K€
• Accueil de 10 nouveaux élèves en danse soit + 0.85K€;
Soit + **6.8K€**

763 élèves - 573 familles
77 % des élèves résident sur le territoire de la CAMVAL

18

3.2 - Les dépenses de fonctionnement :

• Intégration des dépenses liées à la prise de compétence de la petite enfance à compter de juillet 2010

• Achats et services extérieurs : + 2 % par rapport à l'exercice 2009 compte tenu des activités nouvelles et des coûts des nouveaux services

• Charges de personnel : + 2.7 % par rapport à l'exercice 2009 essentiellement par application des statuts de la Fonction publique (GVT, revalorisation du point,...)

• Impôts et taxes : + 3 % par rapport à l'exercice 2009

19

• Le Pôle Aquatique
Reste à la charge de la CAMVAL:
de l'ordre de 870K€ pour 303 697 entrées

• Le Conservatoire
Reste à la charge de la CAMVAL:
de l'ordre de 1 800K€ pour 763 élèves

20

• Les Attributions de compensation de taxe professionnelle versées aux communes :

- Dette sur les rôles supplémentaires de taxe professionnelle 2004 : 639 K€ pour 2010; puis 627K€ jusqu'en 2014

- Intégration de la petite enfance au 1^{er} juillet 2010 pour 1 078.6K€

- Total 2010 : **18 621 K€** (contre 19 711.7K€ en 2009)

21

- Les autres charges de gestion courante obligatoires (liste non exhaustive):

SICTOM : + 3.5 % soit 4 687K€ contre 4 527K€ en 2009

SITUM : 122K€ contre 87.8K€ en 2009

SMGS : 217K€ contre 250K€ en 2009

SDIS : 2 219K€ contre 2 136K€ en 2009

Syndicat mixte SCOT : 63K€ par an

22

- Les autres subventions non obligatoires :

Item	Montant 2009	Type de dépense	Montant demandé 2010
ADÉVAL	47 175.64 €	Subvention	en cours
Boutique de Gestion	10 000.00 €	Subvention	22 000.00 €
Potentiel TL	10 000.00 €	Subvention	10 000.00 €
Institut de recherche	50 000.00 €	Subvention	en attente
Mission Locale OMS	35 000.00 €	Subvention	35 000.00 €
Mission Locale PUE	10 029.00 €	Subvention	10 000.00 €
Écoles de musique	71 090.00 €	Subvention	en attente

Principe : examen de la pertinence des subventions non obligatoires

23

3.3 - Les investissements :

- Investissements « courants » : 300 K€ dont 250 K€ pour les équipements financés par autofinancement
- Enveloppe « projet de territoire » hors ZAC en partant du principe que tous les financements prévus au programme de territoire soient obtenus :
 - Montant 2010 : 3 500K€ dont 1 500K€ de subventions espérées
 - Montant de l'emprunt : 2 000K€

24

3.4 - La dette :

- Mobilisation de l'emprunt au 31/12/2009 pour un montant de 2 430K€
- Emprunt négocié en 2007 indexé sur le TAG 3 mois avec une marge de 0,11%.

Au 01/03 le taux du TAG 3 mois était de 0,34790

25

4. Les enjeux et choix pour 2010 :

Les grands dossiers de la CAMVAL :

4.1 - Votés par le Conseil communautaire

4.2 - A finaliser

4.3 - A porter en débat

26

4.1 - Votés par le Conseil communautaire :

- Les travaux du Pôle aquatique et du Conservatoire : 2 400K€ (coût total de l'action)
- La petite enfance : programmation 2010/2011 concernant la création de nouveaux équipements : 1 932K€ en investissement (coût total de l'action)
- La salle événementielle : programmation 2010 à 2013 pour 2 742K€ (subvention CAMVAL)
- Actions SCOT et PLH qui s'étaleront sur plusieurs années

27

4.2 – A finaliser :

- La ZAC Europarc Sud Bourgogne
- Les Déplacements Doux
- Le Haut débit

28

4.3 – A porter en débat :

- Les syndicats :
 - SITUM,
 - SICTOM,
 - SMGS
 Quels choix pour la période 2011/2014 sur les plans politique et financier ?
- Le conservatoire :
 - Musique à l'école, les interventions en milieu scolaire
 - La participation aux dépenses des écoles de musiques municipales et associatives

29

- L'enseignement supérieur :
 - Le point sur l'existant
 - Les enjeux pour le territoire
 - Les projets de partenariats
 - La définition et l'organisation de l'intervention de la CAMVAL

30

OUVERTURE DES DEBATS

1. Les principaux enjeux
2. Les grands choix de la collectivité

31

A l'issue de cette présentation, les interventions suivantes sont entendues :

Bernard DESROCHES indique qu'il aurait souhaité que cette présentation soit donnée en commission des finances pour une plus grande efficacité de ses travaux ; il estime de façon générale que les commissions sont souvent peu entendues. Il souligne les bonnes nouvelles de l'augmentation des bases de taxe professionnelle et l'intégration de la petite enfance. S'agissant des syndicats, il demande comment sont justifiées les augmentations prévues. Concernant les organismes subventionnés, il demande si ceux-ci rendent des comptes sur les actions conduites avec les financements de la CAMVAL. S'agissant enfin des tarifs, il considère que l'augmentation de 5 % est élevée, souligne que le Conservatoire a une incidence budgétaire plus importante que le pôle aquatique, et se demande si une baisse des charges sur les équipements ne pourrait pas éviter la hausse des tarifs.

Le Président PATARD indique les niveaux de dépenses et recettes de chaque équipement :

	En K€	Réalisé 2008	Réalisé 2009	Prévision 2010
Conservatoire	Dépenses	2 049	2 062	2 150
	Recettes	379	409	390
	Solde	1 670	1 653	1 760

	En K€	Réalisé 2008	Réalisé 2009	Prévision 2010
Pôle aquatique	Dépenses	1 919	1 915	1 826
	Recettes	924	979	956
	Solde	994	936	870

Bernard DESROCHES estime que la réflexion sur les augmentations tarifaires peut tenir compte des ampleurs différentes. Par ailleurs, il demande confirmation qu'un emprunt est bien prévu en 2010, et si cet endettement pourrait se renouveler en 2011 et 2012.

Le Président PATARD indique que, lors de la prochaine commission des finances prévue le 6 avril, sera présentée la prospective actualisée. Il est en effet prévu d'emprunter.

Bernard DESROCHES souligne qu'on va emprunter pour un projet qui n'est pas le nôtre, celui de la salle événementielle.

Le Président PATARD répond que c'est une dépense votée, il n'y a pas lieu d'y revenir.

Jean-Pierre PAGNEUX précise que l'augmentation de l'appel de fonds du SITUM est justifiée par la perte de 37 000 € sur la subvention du Conseil général, qu'il faut compenser. Le transport des RPI revient à 193 000 €, les deux tiers de cette somme sont pris en charge par la CAMVAL, comme cela était convenu.

Bernard DESROCHES demande des précisions sur la table ronde.

Jean-Pierre PAGNEUX indique que cette réunion aura pour objet l'examen de la tarification des personnes en situation difficile.

Bernard DESROCHES demande si le SITUM et la CAMVAL ont la compétence sociale nécessaire à la prise en charge de ces tarifications.

Jean-Pierre PAGNEUX répond que ni l'un ni l'autre n'ont cette compétence. Le Président PATARD confirme.

Pierre TERRIER demande qui va alors payer les tarifs bonifiés.

Répondant à Bernard DESROCHES, Christine ROBIN indique que les organismes subventionnés dans les domaines économiques, touristique et de l'emploi ont tous présenté le bilan de leurs actions devant la commission n°2.

Michel PACAUD précise que le SICTOM votera son budget le 31 mars. Il indique que la contribution appelée auprès de la CAMVAL n'augmentera pas par rapport à 2009, et dit espérer que le contribuable va en bénéficier.

Le Président PATARD répond que le taux de TEOM n'augmentera donc pas par rapport à celui de 2009. Il souligne qu'il y a toujours une différence entre le produit sollicité et le produit perçu sur la TEOM.

Philippe VALLET prend note de la proposition de la Commission des finances en matière d'augmentation des tarifs. Il se demande pourquoi la proposition de la commission n°6 « sport, culture » n'a pas été mentionnée. La commission n'a été informée que mardi dernier. Compte tenu des problèmes actuels, la commission n°6 propose une augmentation limitée à 2 %. Par ailleurs, la commission a enfin pris connaissance des travaux programmés au Pôle aquatique. Ces travaux sont en discussion depuis un an sans que la commission en soit informée, et il est désagréable d'être interpellé sur le sujet par la population sans pouvoir apporter de réponse. Il apparaît que le projet a évolué pour des raisons de coût. Le projet initial prévoyait une augmentation des surfaces en eau utilisables toute l'année. Or on ne part plus sur ce projet. Il faut donc augmenter l'enveloppe allouée au projet pour augmenter les surfaces couvertes, pour augmenter l'activité du Centre aquatique et donc ses recettes.

Le Président PATARD demande à Philippe VALLET s'il a une idée du coût du précédent projet.

Philippe VALLET indique que l'enveloppe est limitée à 1,2 million d'€. Il estime qu'il faut revoir ce montant à la hausse pour revenir à l'intention initiale. Par ailleurs, il serait souhaitable que les commissions ne soient pas seulement considérées comme des boîtes de réception.

Le Président PATARD indique qu'il a bien lu le compte-rendu de la commission n°6 et les remarques qui ont été faites.

Pierre TERRIER estime que les événements des 14 et 21 mars derniers nous questionnent tous, tant le niveau d'abstention que la montée du Front National. Il s'étonne que des éléments soient absents de la présentation du débat : silence sur la ZAC de Charnay, aucun chiffrage dans les investissements. Comme il l'avait dit, on va être début 2011 avant que les premiers travaux finançables soient réalisés. On avait insisté sur l'urgence, puis on était revenu à la case départ. La ZAC est toujours en négociation et semble s'engager dans une voie difficile. Que fait la commission sur ce point capital et que fait la CAMVAL pour le développement économique concret ? Par ailleurs, dans le contexte économique et social de 2009, une enveloppe budgétaire supplémentaire avait été prévue pour renforcer les actions des organismes de l'emploi et de l'insertion. Le contexte n'a pas changé cette année, et il n'est plus question de cette enveloppe. Enfin, se pose la question des tarifications bonifiées dans les transports en commun. Jusqu'au 30 juin, seuls les CCAS avaient compétence pour distribuer les billets bonifiés. Le 1^{er} juillet a vu le changement de délégataire et la suppression des billets. Il y a 6 mois que des actions sont lancées. On peut rendre hommage au Président du SITUM pour l'organisation de la table ronde. Or, on sait déjà que certaines solutions ne seront pas applicables. Ni la CAMVAL ni le SITUM ne sont compétents. Il faudra donc passer par une autre voie, et il pourra s'écouler à nouveau 6 mois ou un an où les personnes en difficulté ne pourront pas bénéficier de tarifs adaptés. On est dans une situation de prise en otage d'un public fragile. Il est urgent de trouver une solution au plus tard le 1^{er} juillet prochain. On pourrait imaginer que la CAMVAL coordonne à son niveau les CCAS concernés et répercute à chacun les coûts financiers générés par les utilisateurs de chaque commune. Le coût serait de 50 à 70 000 € pour la Ville de Mâcon. Il faut agir avec conviction et gravité. Ce qui s'est passé dimanche dernier veut dire que nos concitoyens ne se satisfont pas de la façon dont nous réglons ensemble la chose publique.

Le Président PATARD souhaite qu'on ne mélange pas les genres. Commenter les conséquences politiques des élections régionales est un mélange de genres dont nos collègues ne sont pas forcément friands. Sur la ZAC, il y a une vraie discussion avec Charnay et son Député-Maire. Elle aboutira ou non. Mais on ne ramènera pas ce dossier devant le Conseil si nous ne sommes pas d'accord avant. S'agissant des 100 000 € en faveur des organismes d'insertion et d'emploi, il n'y a pas eu de demande ; mais la CAMVAL va participer à la création de 6 emplois aidés. Sur le SITUM, le Président de la CAMVAL *ès qualité* participera à la table ronde pour exprimer son point de vue. Fédérer les CCAS serait un très gros travail ; mais il faut poser les problèmes sur la table. Il est nécessaire que la CAMVAL reprenne à son compte la compétence « transports ». Si on veut décider ici, reprenons la compétence ! Sinon, laissons travailler le SITUM. C'est d'ailleurs la même chose pour le SICTOM. La compétence leur a été déléguée, à eux de l'exercer.

Sur la tarification des personnes en situation de handicap, Jean-Pierre MATHIEU aimerait que l'on sorte de ce cercle. S'est-on demandé si le CCAS de Mâcon avait la compétence transport ? La commission d'accessibilité a formulé une proposition, la prise en charge de 50% du prix du ticket pour les personnes en situation de handicap non imposables. Il s'agit là de prendre en compte une situation particulière d'inégalité des personnes handicapées au regard du transport. Ce public n'a pas toute sa liberté par rapport aux transports. Le Président du SITUM et le Président de la CAMVAL ont évolué en prenant ce problème en considération, on peut s'en féliciter. Parallèlement, M. MATHIEU se dit favorable à ce que l'activité des deux syndicats soient reprise par la CAMVAL, cela évitera bien des attermoissements. Enfin, il convient de prendre en compte une demande qui a trait à l'exercice même de la citoyenneté : que les personnes ne soient pas tenues d'acheter leur ticket au CCAS, mais de l'acheter classiquement au guichet de l'exploitant.

Dominique JOBARD demande que l'augmentation des tarifs soit identique dans les deux équipements et soit la plus proche possible du coût de la vie, soit +1,2 %. D'accord, le déficit des équipements est important, mais le pouvoir d'achat ne permet pas d'augmenter les tarifs de 5 %. Sur la ZAC, on peut comprendre que c'est un dossier délicat et que des précautions soient prises, mais il a été retiré de l'ordre du jour de la commission. Les dossiers ne viennent en commission que lorsqu'ils sont ficelés. Certes les commissions ne délibèrent pas, mais les élus devraient pouvoir prendre connaissance des dossiers et en discuter. S'agissant du SITUM, l'intégration du syndicat ne changera pas le problème des tarifs. Il a été fourni un immense travail avec la petite enfance. Pourquoi SITUM et CAMVAL ne proposeraient pas un contrat avec les CCAS ? Concernant la taxe de séjour, il est dit aujourd'hui que celle-ci doit être affectée, alors que le Président avait dit le contraire à l'origine. Pourquoi ce qui est possible avec le SICTOM ne l'est pas avec la taxe de séjour ?

Le Président PATARD confirme que la taxe de séjour répond bien à une obligation d'affectation. Il y a l'office de tourisme, mais aussi le Syndicat de la Route des Vins, et d'autres opérations qui peuvent venir. On n'a quand même que 119 000 € aujourd'hui.

Paul BRUNET indique que la commission des finances fonctionne bien et qu'elle a été convoquée à bonne date. Lors de la réunion du 2 mars, la commission s'est étonnée de la différence de traitement entre les deux équipements pour l'augmentation des tarifs. Quand on voit la différence entre recettes et charges au Conservatoire, il y a lieu de se poser des questions. La commission a donc recommandé une hausse de 5 % pour les deux équipements. On a toujours un bon motif pour ne pas augmenter les tarifs. Neuf membres sur 14 ont voté cette proposition après un débat actif, avec une majoration plus forte pour les extérieurs. Si on n'établit pas une différence tarifaire importante entre « camvaliens » et extérieurs, ce n'est pas ainsi que l'on va inciter les territoires extérieurs à venir à la CAMVAL. Le SIGALE, par exemple, pratique un tarif doublé pour les extérieurs. Ce n'est pas forcément souhaitable, mais on peut accentuer un peu la différence. Au Conservatoire, il faudra bien resserrer les choses. 1,8 millions d'euros pour 800 élèves, c'est important. On peut favoriser la piscine, car c'est un établissement ouvert à tous. Mais le Conservatoire répond plutôt à une élite ; il faut y réfléchir. La commission a demandé par ailleurs une baisse des charges du Conservatoire de 5 %. Il faut étudier la façon de limiter les frais.

Le Président PATARD répond que demander un effort sur les frais généraux est possible. Nous y veillons au maximum. Faire baisser les frais de personnel est une autre affaire. On peut toutefois améliorer le « rendement » des personnels. Un travail est conduit avec les vice-présidents et les directeurs d'établissements pour que chacun soit à sa place et rende le meilleur service. Une oreille attentive sera toujours accordée à ceux qui proposent des économies.

Hervé REYNAUD établit un parallèle entre les tarifs du Conservatoire du Grand Chalon et ceux de la CAMVAL, ces derniers étant systématiquement plus élevés. Par ailleurs, on peut difficilement établir un parallèle entre les 800 élèves du Conservatoire et la population fréquentant la piscine. Les effectifs d'élèves sont très importants pour un Conservatoire comme le nôtre. Il convient de rester vigilant sur les tarifs ; dans certains conservatoires où les prix ont beaucoup augmenté, on a assisté à une baisse du nombre d'élèves et, mathématiquement, une hausse des coûts. Enfin, à l'heure où l'inflation s'élève à 1,2 %, il faut savoir rester raisonnable.

Jean-Louis CURTENEL pense que chacun peut apporter ses arguments. Il n'en reste pas moins que la participation des usagers ne représente que 7 % des recettes du Conservatoire, 93 % sont donc apportés par la CAMVAL. Ce rapport est assez significatif pour qu'on fasse quelque chose.

Revenant au SITUM, Catherine CARLE-VIGUIER relate l'insatisfaction témoignée par certains parents, lors des conseils d'administration des collèges, à l'égard du nouveau délégataire. Les parents semblent ne pas savoir vers qui se tourner pour faire remonter ces informations.

A propos de la taxe de séjour, Patrick BUHOT estime qu'on a surtout payé pour voir jusqu'ici ; certains établissements n'ont pas hésité à déclarer une activité à zéro en pleine période estivale !

Le Président PATARD répond qu'il a bien l'intention d'intervenir auprès de ces exploitants, avec une rigueur proportionnelle à la bonne volonté témoignée.

A propos du Conservatoire, Nadine DRILLIEN remercie Hervé REYNAUD d'avoir établi la part des choses. On ne peut faire un parallèle entre un loisir sportif et un établissement culturel diplômant. Les coûts sont forcément d'un autre niveau. Par ailleurs, elle rejoint Philippe VALLET sur son appréciation du travail des commissions, réduit selon elle à une peau de chagrin. Enfin, elle souhaite une augmentation des tarifs qui reste calquée sur l'évolution du coût de la vie.

Gérard VOISIN indique qu'il a parfois l'habitude de parler au début, trop vite et trop longtemps dans les débats. Ici il a décidé avant tout d'écouter et de laisser les élus s'exprimer. Un des problèmes rencontrés vient ici du budget du Conseil général, voté fort tard. Dans toutes les collectivités, on a la possibilité de voter le budget jusqu'au 15 avril, en raison des élections locales. Cela peut toutefois poser problème pour les budgets des communes. Il aurait donc été préférable que le débat d'orientation budgétaire se tienne plus tôt avant l'adoption du Budget. Le DOB est cette année un débat local assujéti au débat national. Mais c'est aussi un débat politique et un débat de gouvernance. On peut, deux années plus tard, dire ce que l'on pense de la gouvernance. On est bien près du budget, et il manque des ingrédients pour penser que ce sera un bon budget primitif. Il ne restera que 15 jours pour le corriger. Il y a, autour de cette table, des gens qui ont des choses à dire et il faut qu'on les respecte.

Gérard VOISIN se dit très étonné de voir les pourcentages d'augmentation présentés à l'appréciation de l'assemblée, qui sont relativement forts. Certes, l'agglomération propose des équipements de qualité, mais il faut faire attention à ne pas exagérer, car nous ne sommes pas seuls au monde. Les dotations de l'Etat renvoient au coefficient d'intégration fiscale, le CIF. Or la CAMVAL ne va pas rentrer grand-chose qui puisse augmenter ce coefficient. On est dans une situation de gestion plane où manquent les dynamiques qui produisent du CIF et des dotations. Au bout de deux ans de mandat, il y a quelque chose à faire. Si on commence à faire de l'intégration fiscale à la fin du mandat, il n'y en aura pas beaucoup. Le Conservatoire coûte cher en effet, mais il produit du haut niveau. Il faut que la CAMVAL regarde comment continuer à travailler au niveau des écoles, voir si on peut y maintenir une intervention de haut niveau, souvent dans des conditions meilleures qu'au Conservatoire. Quant au pôle aquatique, on avait peut-être trop d'ambitions avant, mais il ne va pas se passer grand-chose maintenant. La petite enfance a démarré depuis bien longtemps. Il est souhaitable que ce qui est prévu au Budget soit bien mis en œuvre. Il faut que, au 1^{er} juillet, on soit en phase active et effective. Sinon on aura attendu et perdu quelque chose. S'agissant du SITUM, ce n'est pas maintenant qu'il faut l'intégrer, mais en 2014. Et cela ne règlera rien. Jean-Pierre MATHIEU constate que Jean-Pierre PAGNEUX a évolué, mais il a juste réuni une table ronde. Le problème se pose aussi à Charnay : si le CCAS doit abonder, il faudra le savoir. La politique communautaire des transports doit être mieux écrite. Gérard VOISIN indique qu'il sera présent à cette table ronde, car elle comprend des aspects législatifs. Il faudra mettre les choses à plat et se comprendre pour résoudre les problèmes. Sur la salle événementielle, 635 000 € sont prévus au budget primitif : est-on sûr qu'ils seront utilisés ? Il faut que le budget soit sincère. S'ils devaient ne pas être utilisés, il faudrait qu'ils aillent très vite sur Europarc, car la priorité doit être accordée à l'emploi et l'économie. Et si on se mobilisait un peu plus, sur l'ADEMVAL notamment, mais aussi le très haut débit, l'agglomération serait plus dynamique. Sur la ZAC Europarc, la réunion du Bureau

élargi à Igé a montré que la proposition du Bureau permanent n'avait pas été discutée avec les villes, dont Charnay qui représente 90 % des surfaces. Il était bien de retirer le dossier et d'en discuter vite, c'est ce qui a été fait. Le fait est que la Ville de Charnay n'a pas décelé les mêmes priorités que la CAMVAL. Et on s'est rendu compte qu'il y avait des coûts très importants. Or on n'a pas à faire peur aux communes de la CAMVAL sur des investissements lourds. Intégrer le doublement du pont, cela peut faire peur. Il convient donc de regarder les priorités et les phasages sur 10 hectares faisables rapidement. Il faut déceler les terrains pouvant être achetés et équipés rapidement et au moindre coût. Des entreprises veulent s'implanter ici ; ainsi nous attirerons des entreprises qui n'iront pas ailleurs. Il faut donc mettre une ligne budgétaire en vue des acquisitions de terrains. Si cela n'y figure pas, Gérard VOISIN indique qu'il pourrait ne pas voter le Budget primitif.

Enfin il annonce qu'il avait souhaité attendre deux ans pour voir comment la nouvelle gouvernance allait travailler. Il manque de l'initiative, plus de réunions de commissions, plus actives et plus ciblées, avant chaque réunion plénière. Si ça ne vient pas de l'exécutif, il faut que les commissions elles-mêmes le réclament. Après deux ans, Gérard VOISIN déclare ne pas trouver tout ce qu'il aimerait trouver dans la CAMVAL.

Le Président PATARD apporte quelques éléments de réponse à Gérard VOISIN : il serait en effet souhaitable d'organiser le DOB plus tôt. Mais pas question de faire un DOB-spectacle, et il est toujours utile de disposer des éléments de réalisation de l'année précédente. S'agissant du CIF, la petite enfance va bien permettre son augmentation ; toutefois la réforme des collectivités pourrait avoir une influence sur cet indicateur. Sur la salle événementielle, le versement des sommes attendra le commencement des travaux. Sur la ZAC, on a bien compris le souhait de la Ville de Charnay. Le problème est d'être parti sur la base du projet approuvé sous le mandat précédent, on avait entendu qu'il fallait y prévoir le doublement du pont et faire tous les équipements. Si rien ne figure dans le DOB à propos de la ZAC, c'est que cette opération va être confiée à un aménageur, sur appel d'offres, à qui on fera des avances de trésorerie et que la CAMVAL devra garantir.

Gérard VOISIN indique que le souci lié à la ZAC est celui du temps perdu, notamment avec le problème des PLU de Charnay. C'est pourquoi on est conduit à raisonner autrement aujourd'hui, même si les retards ne sont pas du fait de la Ville. Que la ZAC soit confiée à un aménageur ou portée par la CAMVAL, cela ne change rien en termes d'acquisition des terrains. Il faut que la CAMVAL réalise des acquisitions qui fassent référence dans le secteur, à des prix crédibles et convenables.

Le Président PATARD se déclare prêt à étudier toute opportunité qui se présenterait.

Jean-Pierre MERLE demande s'il suffit de créer des zones pour créer de l'emploi. On voit où en est la situation de l'emploi, après avoir consommé un nombre important de surfaces agricoles.

Gérard VOISIN indique qu'on ne peut avancer et trouver des entreprises en restant assis et avec des réflexions comme celle-ci.

En conclusion, le Président PATARD remercie les intervenants pour leur participation active.

DELIBERATION

Vu l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article 16-7 du Règlement intérieur de la Communauté,
Vu le document présenté aux élus permettant d'alimenter le débat,

Le Conseil,

Après intervention de MM. DESROCHES, le Président PATARD, PAGNEUX, TERRIER, Mme ROBIN, MM. PACAUD, VALLET, MATHIEU, JOBARD, BRUNET, REYNAUD, CURTENEL, Mme CARLE-VIGUIER, M. BUHOT, Mme DRILLIEN, MM. VOISIN, MERLE,

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires concernant les budgets de la Communauté pour l'exercice 2010.

Rapport n°4 : Gestion du camping d'Azé dans le cadre d'une régie directe

Rapporteur : Jean-Pierre PAGNEUX

La gestion du camping et de la piscine communautaires d'Azé relèvent de la compétence de la CAMVAL, sur des terrains mis à disposition par le Département de Saône-et-Loire au moyen d'une convention.

Après la reconstruction de la piscine en 2007, le Conseil communautaire a décidé de la gérer en régie directe et de continuer à confier la gestion du camping à un prestataire dans le cadre d'un marché de gérance.

Aujourd'hui, après avoir exploré plusieurs pistes (DSP, reconduction du marché de gérance ...) il semble plus rationnel, notamment par une mutualisation des moyens avec la piscine, d'opter pour une gestion en régie directe de cet équipement.

En conséquence, il est proposé au Conseil communautaire de décider :

- de gérer le camping d'Azé au moyen d'une régie directe (délibération n°1),
- d'adopter le règlement intérieur applicable à cet établissement (délibération n°2),
- de fixer les tarifs applicables (délibération n°3).

A propos de la délibération n°3, Nadine DRILLIEN demande quel est le niveau d'augmentation des tarifs par rapport à 2009.

Le Président PATARD répond que cela correspond à une augmentation de 5 %.

Délibération n°1 – Camping communautaire d'Azé – Gestion en régie directe

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses article L 1412-2 et L 2221-3 relatifs aux services publics gérés en régie,

Vu les statuts de la CAMVAL,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 14 février 2005 définissant l'intérêt communautaire de la gestion du camping d'Azé,

Vu la convention de mise à disposition du site d'Azé, signée le 9 mai 2005 entre le Département de Saône-et-Loire et la CAMVAL

Vu la délibération du 14 février 2008 portant choix d'une gestion en régie directe de la piscine d'Azé,

Vu l'avis du Comité technique paritaire en date du 12 mars 2010,

Considérant que la CAMVAL dispose d'un véritable pôle aquatique sur son territoire avec deux piscines complémentaires, et qu'il est cohérent et rationnel de proposer pour le camping d'Azé une gestion unifiée, et donc identique, avec la piscine du même site,

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE

D'adopter le mode de gestion de la régie directe pour le camping d'Azé.

Délibération n°2 – Camping communautaire d’Azé – Adoption du règlement intérieur

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 1412-2 et L 2221-3 relatifs aux services publics gérés en régie,
 Vu les statuts de la CAMVAL,
 Vu la délibération du Conseil communautaire du 14 février 2005 définissant l’intérêt communautaire de la gestion du camping d’Azé,
 Vu la convention de mise à disposition du site d’Azé, signée le 9 mai 2005 entre le Département de Saône-et-Loire et la CAMVAL,
 Vu la délibération du 25 mars 2010 portant choix d’une gestion en régie directe du camping d’Azé,

LE CONSEIL,
 Après en avoir délibéré,
 A l’unanimité,

DECIDE
 D’adopter le règlement intérieur du camping d’Azé, tel que joint en annexe.

Délibération n°3 – Camping communautaire d’Azé – Tarifs 2010

Vu l’article L 5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu la délibération du Conseil en date du 14 février 2005, décidant l’intérêt communautaire du camping d’Azé,

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL,
 Après intervention de Mme DRILLIEN, M. le Président PATARD,
 Après en avoir délibéré,
 A l’unanimité,

DECIDE de fixer les tarifs journaliers applicables au camping d’Azé dès son ouverture pour l’année 2010 aux montants Hors Taxes suivants :

Adultes*	: 4.13 €
Enfants -10 ans	: 2.80 €
Animaux	: 1.00 €
Visiteurs	: 1.66 €
Emplacement	: 3.13 €
Electricité (10 A)	: 2.37 €
Garage (basse saison)	: 2.37 €
Garage (haute saison)	: 3.70 €

* Taxe de séjour en sus

Rapport n°5 : Créations de postes en CAE

Rapporteur : Roland SCHULTZ

La CAMVAL souhaite se donner la possibilité de faciliter l’insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles par la création de 6 postes CAE (Contrats d’Accompagnement dans l’Emploi).

En fonction des CV, des compétences et des besoins, ces postes seraient affectés dans les différents services communautaires.

Dominique JOBARD demande combien ces agents seront payés et quel sera le niveau d'aide.

Le Président PATARD répond que ces personnes seront rémunérées sur une base de SMIC. L'aide apportée par l'Etat est très importante.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 5211-9,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le Code du travail, et notamment ses articles L5134-20 et suivants relatifs aux contrats d'accompagnement dans l'emploi,

Vu le décret 2005-243 du 17 mars 2005 relatif au contrat initiative emploi, aux contrats d'accompagnement dans l'emploi et modifiant le Code du travail

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du 12 mars 2010,

Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL,

Après intervention de MM. JOBARD et le Président PATARD,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE de créer 6 postes de Contrat d'Accompagnement à l'Emploi.

AUTORISE le Président à signer les contrats afférents et à effectuer toutes les formalités correspondantes.

SPORT, CULTURE

Rapport n°6 : Centre aquatique - Convention avec le Centre Omnisport de Mâcon (COM).

Rapporteur : Jean-Pierre PAGNEUX

Le Centre Omnisport de Mâcon souhaite proposer un large panel d'activités à des publics différents tout au long de l'année et, du fait de la proximité et la complémentarité des deux équipements, recherche un partenariat avec le Centre Aquatique du Mâconnais-Val de Saône.

Le Centre Aquatique du Mâconnais-Val de Saône a par convention réglementé et tarifé l'utilisation de ses lignes d'eau avec un certain nombre de bénéficiaires. Ces conventions, qui ont été reprises suite au transfert de l'équipement de la Ville de Mâcon à la CAMVAL, distinguent la gratuité d'utilisation pour certains organismes (clubs, police, pompier ...), le tarif conventionné pour les organismes situés sur le territoire de la CAMVAL et le tarif normal pour les autres.

Or les 21,35 € actuels de l'heure ligne d'eau 25 m du tarif conventionné sont un frein à l'utilisation de la piscine par le COM. En effet, celui-ci est sollicité par des clubs ou des structures proposant des stages de natation qui ont des prix plus attractifs dans d'autres établissements aquatiques.

De plus, l'importance des activités envisagées par le COM conduit à des besoins multiples d'utilisation du Centre Aquatique et peut être le point de départ d'un partenariat entre les deux structures, régi par des règles spécifiques.

Cinq axes de travail ont été identifiés :

- Axe 1 : Organisation de stages de natation avec hébergement et restauration au COM et entraînements au CA.
- Axe n°2 : Organisation de formations aux métiers de la natation (BPJEPS, BEESAN, ...) par le COM, entraînements au CA.
- Axe n°3 : Organisation de séjours « retraite sportive », d'une semaine, avec découverte région et pratique d'activités sportives.
- Axe n° 4 : Accueil de classes en période scolaire et de groupes d'enfants en période de vacances pour séjours à thème.
- Axe n° 5 : Séances sportives pour groupes hébergés au COM sur le terrain multisports du CA.

Ces dispositions nécessitant la mise en œuvre d'une tarification spécifique, sont reprises dans une convention qui dans un premier temps ne serait effective que pour une année.

Ce laps de temps à titre d'essai semble nécessaire pour vérifier d'une part si le C.O.M. est en capacité d'organiser suffisamment d'activités différentes qui justifient l'effort tarifaire consenti et d'autre part si l'absorption de ces activités dans les plannings du Centre Aquatique n'entraîne pas de problèmes d'organisation.

De plus, dans le cadre de ce partenariat, il est souhaitable de pouvoir utiliser gratuitement certaines installations du C.O.M. (sur un planning qui serait négocié avec eux) comme par exemple la salle de musculation pour un entretien physique du personnel du Centre Aquatique ou certaines salles de réunions.

Le Conseil est donc invité à adopter le projet de convention avec le Centre Omnisport de Mâcon, joint en annexe, et autoriser le Président à la signer.

Philippe VALLET demande pourquoi réserver le bénéfice des équipements du COM aux seuls agents du pôle aquatique. Ne pourrait-on pas l'étendre à l'ensemble des agents de la CAMVAL ?

Le Président PATARD ne voit pas d'inconvénient de principe à cette proposition, à examiner avec les responsables du COM.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu les statuts de la CAMVAL,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 25 février 2005 portant définition d'intérêt communautaire du Centre Aquatique,

Compte tenu de la complémentarité de l'action du Centre Omnisport, dont la vocation est d'accueillir des séjours à vocation sportive ou d'organiser des formations aux métiers du Sport, et du Centre Aquatique de la CAMVAL qui dispose des installations nécessaires à la pratique de l'ensemble des disciplines de la natation, il s'avère utile de sceller ce partenariat par une convention spécifique,

Considérant que l'utilisation du Centre Aquatique par le Centre Omnisport permettra une utilisation de l'équipement en dehors des horaires de forte fréquentation, et assurera ainsi à la CAMVAL des entrées de groupes et des recettes certaines dans ces créneaux,

Considérant que le Centre Omnisport invitera ses élèves suivant la formation de BEESAN à postuler de préférence au Centre Aquatique lors de la période estivale,

Considérant que le Centre Omnisport dispose de salles et équipements utiles aux agents du Centre Aquatique, notamment grâce à la salle de musculation.
Le rapporteur entendu,

LE CONSEIL,
Après intervention de MM. VALLET, le Président PATARD,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE d'adopter la convention de partenariat et d'utilisation à titre préférentiel du Centre Aquatique avec le Centre Omnisport de Mâcon et les tarifs afférents, pour l'année 2010,
AUTORISE le Président à la signer.

ACTION SOCIALE / PETITE ENFANCE

Rapport n°7 : Petite enfance – Point d'information sur la mise en œuvre de la compétence et création de groupes de travail

Rapporteur : Roger MOREAU

Par délibération en date du 28 janvier 2010, le Conseil communautaire a défini l'intérêt communautaire de la CAMVAL dans le domaine de la petite enfance, dans le cadre de la compétence optionnelle « action sociale d'intérêt communautaire ».

Il est présenté un point de situation de l'état d'avancement du dossier :

- Les services de la CAMVAL se mettent en ordre de marche pour les opérations liées au transfert de la compétence et à l'émergence des équipements nouveaux. Le Directeur Général Adjoint, Jean-Christophe MALPEYRE, a été chargé de la Direction de la petite enfance. A ce titre et sous l'autorité de Georges PAUCHARD, il sera dorénavant votre référent pour la petite enfance. Il aura notamment la charge d'animer un groupe projet constitué en interne et regroupant les compétences de l'établissement en matière de ressources humaines, d'affaires juridiques, de finances et de marchés publics. Ce groupe projet a vocation à s'étendre aux services petite enfance des communes, en particulier de la Ville et du CCAS de Mâcon, avec qui des contacts étroits sont entretenus.
- Je voudrais rappeler l'ampleur de la tâche qui nous attend : la petite enfance sur le territoire de la CAMVAL, c'est 11 multi-accueil, 1 halte-garderie et un service d'accueil familial, avec plus d'une centaine de collaborateurs qui ont accueilli, en 2009, 1 484 enfants différents pour 470 000 heures de garde. Le transfert de ces services et équipements va nécessiter plusieurs dizaines d'actes de toute nature, la tenue de nombreuses réunions d'information, beaucoup d'arbitrages par les services et les élus, une concertation permanente entre les élus, les agents et leurs représentants, les communes et la CAMVAL, la CAF, la PMI.
- Il faudra également « inventer » une véritable politique communautaire de l'accueil de la petite enfance. Cela va nécessiter de positionner définitivement les équipements nouveaux, d'en négocier le financement, place après place, auprès de la CAF et de la MSA. Tout sera mis en œuvre pour obtenir ce que nous attendons.
- Il faudra aussi définir ensemble des règles véritablement communautaires pour l'accueil des enfants dans les structures. Quels engagements seront attendus des parents ? Quelle attitude devons-nous tenir face aux demandes extérieures à la CAMVAL ? Nous allons devoir apporter une réponse précise et sans ambiguïté à ces questions, qui promettent des débats intéressants.

- Une action spécifique est à conduire avec les assistantes maternelles, qui constituent un moyen de garde à privilégier. Les 400 assistantes maternelles en activité sur le territoire de la CAMVAL seront conviées, au cours du mois d'avril à une soirée de débat où nous entendrons leurs souhaits et les difficultés qu'elles peuvent rencontrer dans l'exercice de leur fonction. L'idée d'un relais assistant maternel itinérant, en complément des RAM existants à Mâcon et Charnay, répondra vraisemblablement à une attente forte de leur part, et nous verrons ensemble ce que la CAMVAL pourra leur apporter.

Il convient maintenant d'organiser la gouvernance de ce projet.

Dans l'attente de l'exercice effectif de la compétence et d'une refonte générale des commissions thématiques, il est proposé que le Conseil des Maires reste l'instance principale de suivi et d'orientation pour la mise en œuvre de la compétence « petite enfance ».

Par ailleurs, nous vous proposons d'entériner la création de deux groupes de travail ad hoc :

- l'un pour les modalités de transfert des personnels des structures actuelles,
- l'autre pour l'organisation du service communautaire « petite enfance ».

1°) Le groupe de travail chargé des modalités de transfert des personnels sera présidé par Claude PATARD, avec le 1^{er} Vice-président Roland SCHULTZ. Ce groupe sera constitué :

- du Vice-président en charge de la petite enfance à la CAMVAL,
- des élus en charge du personnel dans les communes concernées,
- des représentants du personnel et des organisations syndicales,
- des directeurs généraux des services des communes concernées,

soit une quinzaine de membres au maximum.

L'objectif est d'examiner les différentes questions qui se posent en matière de statut et de conditions de travail pour les personnels en place en examinant les situations collectives et individuelles.

Ce groupe pourrait se réunir au moins à trois reprises en 2010 :

- Une première fois dès sa création pour élaborer un référentiel commun de connaissance du dossier et partager les premières informations.
- Une 2^{ème} réunion pour prendre connaissance d'une synthèse de la totalité des informations collectées auprès des communes, d'identifier les dossiers « sans problème » afin de se consacrer aux difficultés particulières dans les meilleurs délais.
- La troisième réunion consisterait en une restitution de la totalité des derniers arbitrages, préalablement à la tenue des instances paritaires, préalables aux délibérations de transfert.

2°) En tant que Vice-président, le Président PATARD m'a demandé d'animer le groupe de travail chargé de l'organisation du service communautaire « petite enfance ». Ce groupe de travail comprendra les conseillers communautaires et les adjoints en charge de la petite enfance dans les communes qui le souhaitent et les techniciens. L'effectif devra toutefois être limité à un nombre raisonnable.

Ce groupe aura à examiner l'ensemble des questions d'organisation à savoir :

- les conditions et modalités d'admission,
- les moyens d'information des familles,
- l'organisation des R.A.M.,
- la mise en œuvre du schéma communautaire d'accueil de la petite enfance,
- la convention avec la C.A.F.,
- etc.

Ce groupe se réunira autant que de besoin, avec un rythme soutenu :

- Une première fois dès sa constitution pour définir les grands principes communautaires d'accueil des enfants, les outils nécessaires, définir un « discours commun » à l'attention des familles, prendre connaissance du schéma de développement tel qu'il se présente aujourd'hui.
- Une deuxième fois pour débattre d'un projet de règlement d'accueil communautaire élaboré par les services sur la base des premiers échanges, entendre l'avis de la CAF et de la PMI sur le schéma de développement.
- Une troisième fois pour entériner le schéma de développement qui servira de base au contrat enfance, mettre la dernière main au projet de règlement des conditions d'accueil et élaborer une stratégie de communication.

Un courrier aux communes et partenaires concernés suivra la création de ces groupes de travail, afin d'en définir la composition et d'arrêter rapidement la liste de leurs membres respectifs.

Le Président PATARD souligne que la tâche est importante. Les personnes concernées par les groupes de travail vont rapidement recevoir le courrier. Nous mettrons en œuvre tous les moyens nécessaires, le budget primitif prévoira des crédits. La CAMVAL est déjà questionnée par les agents qui travaillent dans les crèches, les parents, les Maires.

Gérard VOISIN aimerait connaître le calendrier de bonne fin, car tout cela est encore assez virtuel. Pourquoi parle-t-on de concertation avec la Ville de Mâcon et le CCAS ?

Roger MOREAU rappelle que les crèches de Mâcon sont toujours gérées par le CCAS.

Le Président PATARD souligne que cela ne pose aucun problème. Et que tout est mis en œuvre pour démarrer le 1^{er} juillet, même si cela sera probablement très difficile et que cela ne peut être promis.

Gérard VOISIN estime qu'on doit des explications sur la non-interférence entre la Ville et le CCAS.

Le Président PATARD répond que cela ne pose aucun problème, à compter du 1^{er} juillet chaque commune paiera selon la consommation de ses ressortissants et se verra déduire les heures consommées de son ACTP.

Pierre TERRIER indique que ce n'est pas ce qui se dit au Conseil municipal de Mâcon.

Le Président PATARD répond qu'il ne s'y est jamais rien dit d'autre. Si cela devait poser problème il n'y aurait pas de raison de le cacher.

LE CONSEIL,

Après intervention de MM. le Président PATARD, VOISIN, MOREAU, TERRIER,

PREND ACTE du point d'information relatif à la mise en œuvre de la compétence « petite enfance ».

PREND ACTE de la création de deux groupes de travail pour la conduite du projet.

QUESTIONS DIVERSES

Le Président PATARD fait état des propositions du Bureau permanent qui seront débattues à l'occasion d'un prochain Conseil communautaire : sur les interventions en milieu scolaire et les subventions aux écoles de musique.

Un nouveau règlement d'intervention sera proposé pour le soutien aux deux écoles municipales et à l'école associative du Val Lamartinien. Par ailleurs, sont étudiées actuellement les conditions de reprise des actions de l'association Fasilasoldo par l'école de musique du Val Lamartinien. Une aide spécifique sera apportée à cette dernière pour une transition de deux ans, permettant notamment aux communes du Val Lamartinien d'augmenter leur participation au financement de l'association, dans des proportions équivalentes à celles rencontrées à Charnay et Sancé.

Gérard VOISIN demande comment sont réparties les aides entre communes, usagers et CAMVAL pour chacune des écoles.

Le Président PATARD répond :

A Charnay, la Ville apporte 66 % des recettes, les usagers 16 % et la CAMVAL, 18 %.

A Sancé, la commune apporte 72 % des recettes, les usagers 11 %, la CAMVAL, 13 % et d'autres financeurs, 4 %.

A l'école associative du Val Lamartinien, les communes apportent 46 % des recettes, les usagers 29 %, la CAMVAL, 18 % et d'autres financeurs, 7 %.

DECISIONS DU PRESIDENT ET DU BUREAU PERMANENT PRISES SUR DELEGATION DU CONSEIL EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.5211-10 DU CGCT

Le Conseil PREND ACTE des décisions prises sur délégation du Conseil par le Bureau permanent et le Président.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50.

Le Président,
Pour le Président
et par délégation,
Le 1^{er} Vice-président,

Roland SCHULTZ